COMPTE RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 mai 2025 :

Représentants de l'administration :

Titulaires : Dominique POQUILLON (Présidente de Toulouse INP), Olivier GLÉNAT (Directeur Général des Services).

Invités : Ghislaine BERTRAND (Vice-présidente du Conseil d'Administration), Denis CAVERIBÈRE (Directeur Adjoint des Ressources Humaines), Cécile DAGUILLANES (Assistante du DGS).

Représentants des personnels élus :

Titulaires : Julie ALBAGNAC (CGT Ferc Sup), Dominique DELEFORGE (CGT Ferc Sup), Marion ALIGNAN (SNPTES UNSA ITRF.BI.O), Guillaume GENTILS (SNPTES UNSA ITRF.BI.O), Ronan GUIVARCH (SGEN-CFDT), Virginie VANDENBOSSCHE (SGEN-CFDT), Marc PANTEL (SGEN-CFDT).

Suppléants : Laurence ELISSALDE (CGT Ferc Sup), Viviane MARCHAND (SGEN-CFDT), Béatrice PAILLASSA (SGEN-CFDT).

Secrétaires Adjoints : Guillaume GENTILS, Marion ALIGNAN.

Ordre du jour :

1. Convention d'association de Toulouse INP avec l'Université de Toulouse (pour avis)
2. Règlements intérieurs des études doctorales (pour avis)

La séance est ouverte à : 13h40

TOULOUSE INP • 6 allée Emile Monso - BP 34038 - 31029 Toulouse Cedex 4, France • +33 (0)5 34 32 30 00 • www.toulouse-inp.fr

Convention d'association de Toulouse INP avec l'Université de Toulouse *(Annexes 01)*

Présentation faite par Dominique Poquillon.

La CGT Ferc Sup demande qu'est-ce qu'une GUR (Grande Université de Recherche) et quelle sera la feuille de route pour la construction de cette GUR.
Dominique Poquillon répond que la feuille de route de l'EPE vers la GUR n'est pas encore écrite. La gouvernance actuelle de Toulouse INP s'associe à la construction du site toulousain mais pour cela l'établissement a besoin d'une assistance juridique et cela a été notifié dans le contrat d'objectifs, moyens et performances. Dans le rapport d'autoévaluation de Toulouse INP pour l'HCERES est mentionné qu'il faut travailler pour construire un partenariat gagnant-gagnant avec l'Université de Toulouse. Les INP ont chacun un statut différent : à Grenoble, les écoles d'ingénieurs sont toutes dans l'INP, à Toulouse cela n'est pas le cas car il y a l'INSA, l'ISAE, l'ENAC, l'UPSSITECH, l'ICAM, l'EI Purpan, L'ENM, l'IMT et l'UTTOP.
Le ministère a fait pression pour que Toulouse INP, l'INSA et UT2J fusionnent avec l'EPE mais ces établissements veulent garder leur personnalité morale et juridique.
Un autre argument a été de dire que sans école Centrale, il n'y aurait pas d'EPE.
Le rectorat et le ministère n'ont pour l'instant pas donné beaucoup d'éclairage à l'établissement pour les aspects statutaires : le conseiller du ministre de l'ESR est conscient que Toulouse INP a un statut très particulier et que le ministère ne peut pas forcer l'établissement à adopter un statut qui ne lui convient pas. L'objectif est de garder notre indépendance et la maîtrise complète au niveau des postes, de la masse salariale.

Ghislaine Bertrand précise que l'objectif d'une GUR est d'avoir une identité visible dans les classements internationaux qui permet de répondre à des appels d'offres auxquels on ne peut pas prétendre actuellement. Pour créer l'EPE, la partie recherche a d'abord été mise en avant car cela faisait sens commun pour tous les établissements du site. La partie formation se fera dans un temps plus long.

Suite à une réunion de certaines sections SGEN-CFDT du site, un communiqué a été rédigé et est lu en séance:

« *Recomposition du paysage de l'ESR Toulousain : Les raisons de nos inquiétudes*

Les sections Sgen-CFDT de l'enseignement supérieur toulousain (UT, UT2J, UT Capitole, INP, ENSFEA) sont perplexes devant les évolutions du paysage ESR de notre région. Les personnels, mal informés de ce qui se déroule dans les autres établissements, et parfois même dans le leur, ne sont absolument pas en mesure de comprendre les processus en cours.

Nous ne connaissons toujours pas la « feuille de route » de l'Université de Toulouse, pourtant annoncée depuis quelques temps, qui permettrait de percevoir les objectifs et les étapes de la restructuration du site. A ce jour, nous avons à Toulouse deux EPE (ex-UT1 et ex-UT3). Le premier (ex-UT1) intègre un Grand Etablissement (TSE) ainsi que l'IEP. Le second composé de l'UT3 et de l'EI de Purpan, baptisé désormais Université de Toulouse (UT), est en train d'absorber « de fait » la Comue et entraîne dans son orbite une quinzaine d'établissements d'enseignement supérieur de Toulouse et de l'Occitanie.

Une convention entre l'UT et toute cette série d'établissements est en voie de présentation devant les CA concernés. Or, cette convention n'est pas systématiquement présentée aux CSA d'établissement, ce qui interroge. Quand elle l'est, c'est sans les annexes qui permettraient de comprendre ses implications concrètes. Aurait-on peur du regard des personnels ?

Cette convention ne s'occupe que de la recherche et la formation n'y est pas abordée. Dans cette approche technocratique et sans souffle, on peut se demander si la pluridisciplinarité et le souci des implications sociétales des sciences, qui étaient dans l'esprit du projet TIRIS, sont encore une préoccupation des dirigeants de nos établissements. La convention d'ailleurs ne dit rien de la répartition des moyens et de la façon dont les financements seront répartis entre établissements associés.

Que vont devenir les personnels de la Comue, maintenant que leurs dirigeants ont intégré l'équipe de Direction de l'UT ? Qui va gérer les actions de la Comue, et comment ? Les services support de l'UT doivent-ils s'attendre à une fusion avec ceux de la Comue ? Il est étonnant que ces questions ne soient jamais abordées, quand on sait tous les risques pyscho-sociaux qui sont inhérents à toute restructuration, et dont les exemples ne manquent pas dans le pays.

Quelles conséquences pour UT Capitole (ex-UT1 - TSE et IEP), maintenant que la Comue, dont elle est encore membre, est en voie d'absorption par un autre établissement, l'UT, avec lequel elle n'est pas associée, voire avec qui elle semble se placer en concurrence ? Personne ne semble s'émouvoir de cet imbroglio.

En matière d'action sociale et culturelle en faveur des personnels, rien n'est clair non plus : rapprochement des structures, fusion, ou rien de cela ?

La CFDT n'a jamais été hostile par principe à la construction d'un site toulousain mieux intégré. Mais en l'absence d'information et de pédagogie pour expliquer les enjeux, comment les personnels peuvent-ils se prononcer et se sentir concernés par cette recomposition illisible ? Au milieu de cette confusion générale qui s'aggrave de mois en mois, nous voulons simplement ***comprendre****. »*

Dominique Poquillon répond que, concernant les annexes, la liste des comités thématiques est encore en train d'être travaillée. Les inquiétudes concernant la Comue ont été exprimées au niveau du directoire ; la présidente indique qu'il y a peu de visibilité sur les missions attribuées aux 450 personnels de la Comue et que le président de l'UT Capitole refuse systématiquement tout changement : la seule précision mentionnée dans la convention avec l'EPE est le transfert des personnels de la Comue vers l'UT.

Le SGEN-CFDT demande pourquoi, dans la convention de l'EPE, la mission d'analyse d'opportunités de création de nouvelles structures (unités ou plateformes) relève de la politique de site mais aussi de l'Université de Toulouse.
Dominique Poquillon répond que, si l'UT a envie de faire un projet avec plusieurs partenaires du site et qu'il est validé par le collège de coordination de l'EPE, ce projet sera porté au niveau du site. Par contre si ce projet n'intéresse personne, l'UT pourra mener ce projet en propre.

Le SGEN-CFDT demande ce qu'il se passerait si la feuille de route ne convenait pas à Toulouse INP.
La Présidente répond que la signature de cette convention ne fait pas perdre la PMJ à l'établissement et ne modifie pas ses statuts. Un établissement associé à l'EPE doit suivre les grands principes de travail en commun sur les grands projets :
- pilotage par l'Université de Toulouse de la stratégie collective scientifique ;
- pilotage et gestion par l'Université de Toulouse de la marque commune ;
- pilotage et gestion par l'Université de Toulouse de la signature des publications scientifiques commune ;
- pilotage et gestion par l'Université de Toulouse des grands projets communs ;
- co-accréditation du doctorat en délivrance conjointe et, pour les établissements associés qui le décident, des diplômes nationaux ;
- pilotage et structuration par l'Université de Toulouse des pôles de recherche.

Si l'établissement n'adhère plus à un grand principe lors de l'expérimentation alors il passe du statut d'associé au statut de partenaire de l'EPE.

La CGT Ferc Sup fait remarquer que cette construction de la GUR est un maillon supplémentaire dans l'autonomie des universités car plus on est gros, plus on va pouvoir accéder à de nouveaux financements et plus l'État pourra se désengager. Les GUR vont permettre aussi de déroger au code de l'éducation pour optimiser la masse salariale, faire des regroupements de services, faire de la disparité sur les conditions d'embauche (négociation de salaire, de primes). L'ESR est supposé être un service public avec une homogénéité des conditions de salaire, des conditions d'embauche, des conditions de financement, qui devraient être égalitaires pour toutes les universités, quelle que soit leur taille, qui devraient être proportionnelles à un nombre d'étudiants ou un nombre de diplômés.
Si tous les établissements fusionnent au sein d'une GUR, on ne va pas converger vers le mieux disant par rapport au nombre de jours de congés, aux primes, à la politique d'évolution de carrière. Les représentants du personnel de l'ex-UT3 ont demandé à de nombreuses reprises à leur présidente une évaluation des risques associés à une telle transformation, cela n'a jamais été fait. Cela renvoie au projet centralien qui était envisagé à Toulouse INP. Les RP ont toute confiance en la gouvernance actuelle mais sont inquiets de cette signature de convention qui cautionne un choix politique global de désengagement de l'Etat pour l'ESR.

Dominique Poquillon répond que l'État est loin d'être égalitaire car il a un traitement différencié de ses dotations suivant les différents établissements. Concernant l'attractivité de la marque « Université de Toulouse », cette marque est la nôtre, elle se construit depuis 15 ans, elle ne nous est pas imposée.
La Comue n'ayant pas la capacité de se transformer en GUR, l'université la mieux classée au classement de Shangaï était UT3 donc c'était à cet établissement de porter l'EPE. La stratégie n'est pas d'être plus gros mais d'être plus visible ; le ministère pense que la fusion d'UT3 et de l'EI Purpan est trop petit pour constituer une GUR mais les autres établissements veulent conserver leur PMJ. Nous ne sommes pas dupes du désengagement de l'État, on ne se fera pas forcer la main par l'État, on essaie de rester fort ensemble avec tous les acteurs du site. L'objectif de la GUR n'est pas de fusionner l'ensemble des établissements.

La SGEN-CFDT demande s'il y aura bien un groupe de travail sur la création de formations interdisciplinaires pour l'objectif 2028.
Ghislaine Bertrand répond que les Minor Programs TIRIS constituent les prémices de ce que l'on peut et ce que l'on veut faire ensemble.

Le comité social d'administration approuve la convention d'association de Toulouse INP avec l'Université de Toulouse avec 5 voix POUR (SNPTES UNSA ITRF.BI.O et SGEN-CFDT) et 3 ABSTENTIONS (CGT Ferc Sup).

Règlements intérieurs des études doctorales *(Annexes 02)*

Présentation faite par Dominique Poquillon.

Le SGEN-CFDT n'a rien trouvé de différentiant par rapport à ce qui se fait actuellement avec la Comue. L'établissement principal d'inscription est toujours l'établissement dans lequel se déroule la thèse.

Le SGEN-CFDT demande par qui seront gérées les cotutelles.
La Présidente répond qu'elles seront toujours gérées par l'établissement d'inscription ; les modèles de conventions sont communs entre les établissements en délivrance conjointe.

Le comité social d'administration approuve à l'unanimité les règlements intérieurs des études doctorales.

Guillaume Gentils

Secrétaire adjoint de séance

Toulouse, le 18/06/2025

Signé électroniquement par : Dominique Poquillon
Date de signature : 18/06/2025
Qualité : Présidente de Toulouse INP

La Présidente de Toulouse INP,
Dominique POQUILLON

Vous retrouverez l'ensemble des documents annexes sur le Porte-documents (Briefcase) de CSA sur PARTAGE.

Annexe 01a	- Convention d'association et de partenariat avec l'EPE
Annexe 01b	- Règlement intérieur de l'EPE
Annexe 02a	- Règlement des Études doctorales de l'Université de Toulouse
Annexe 02b	- Règlement des études doctorales spécifique aux STS
Annexe 02c	- Règlement des études doctorales spécifique aux SHS-ALL
Annexe 02d	- Note de synthèse – Doctorat de l'Université de Toulouse
Annexe 02e	- Tableau accréditation doctorat Université de Toulouse 2025
Annexe 02f	- Charte du doctorat

Recomposition du paysage de l'ESR Toulousain : Les raisons de nos inquiétudes



Les sections Sgen-CFDT de l'enseignement supérieur toulousain (UT, UT2J, UT Capitole, INP, ENSFEA) sont perplexes devant les évolutions du paysage ESR de notre région. Les personnels, mal informés de ce qui se déroule dans les autres établissements, et parfois même dans le leur, ne sont absolument pas en mesure de comprendre les processus en cours.

Nous ne connaissons toujours pas la « feuille de route » de l'Université de Toulouse, pourtant annoncée depuis quelques temps, qui permettrait de percevoir les objectifs et les étapes de la restructuration du site. A ce jour, nous avons à Toulouse deux EPE (ex-UT1 et ex-UT3). Le premier (ex-UT1) intègre un Grand Etablissement (TSE) ainsi que l'IEP. Le second composé de l'UT3 et de l'EI de Purpan, baptisé désormais Université de Toulouse (UT), est en train d'absorber « de fait » la Comue et entraîne dans son orbite une quinzaine d'établissements d'enseignement supérieur de Toulouse et de l'Occitanie.

Une convention entre l'UT et toute cette série d'établissements est en voie de présentation devant les CA concernés. Or, cette convention n'est pas systématiquement présentée aux CSA d'établissement, ce qui interroge. Quand elle l'est, c'est sans les annexes qui permettraient de comprendre ses implications concrètes. Aurait-on peur du regard des personnels ?

Cette convention ne s'occupe que de la recherche et la formation n'y est pas abordée. Dans cette approche technocratique et sans souffle, on peut se demander si la pluridisciplinarité et le souci des implications sociétales des sciences, qui étaient dans l'esprit du projet TIRIS, sont encore une préoccupation des dirigeants de nos établissements. La convention d'ailleurs ne dit rien de la répartition des moyens et de la façon dont les financements seront répartis entre établissements associés.

Que vont devenir les personnels de la Comue, maintenant que leurs dirigeants ont intégré l'équipe de Direction de l'UT ? Qui va gérer les actions de la Comue, et comment ? Les services support de l'UT doivent-ils s'attendre à une fusion avec ceux de la Comue ? Il est étonnant que ces questions ne soient jamais abordées, quand on sait tous les risques pyscho-sociaux qui sont inhérents à toute restructuration, et dont les exemples ne manquent pas dans le pays.

Quelles conséquences pour UT Capitole (ex-UT1 - TSE et IEP), maintenant que la Comue, dont elle est encore membre, est en voie d'absorption par un autre établissement, l'UT, avec lequel elle n'est pas associée, voire avec qui elle semble se placer en concurrence ? Personne ne semble s'émouvoir de cet imbroglio.

En matière d'action sociale et culturelle en faveur des personnels, rien n'est clair non plus : rapprochement des structures, fusion, ou rien de cela ?

La CFDT n'a jamais été hostile par principe à la construction d'un site toulousain mieux intégré. Mais en l'absence d'information et de pédagogie pour expliquer les enjeux, comment les personnels peuvent-ils se prononcer et se sentir concernés par cette recomposition illisible ? Au milieu de cette confusion générale qui s'aggrave de mois en mois, nous voulons simplement ***comprendre***.